

Procès-verbal de la commission recherche : séance du 17 décembre 2020

Rédigé par N. Jaëck, VP Recherche.

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la CR du 19 novembre,
- Demande de renouvellement d'éméritat de Maryse Dennes (CEMMC),
- AAP PRSE : Validation des projets Région,
- AAP PSE2 : relecture du document sur les publications,
- Bilan et perspectives sur les revues : présentation d'Alia Benharrat,
- Questions diverses : anticipation sur la discussion de la dotation des équipes en CR du 21 janvier 2021.

Etaient présents ou représentés :

J. Albrespit (représenté), P. Antolin, A. Beyaert-Geslin (représentée), P. Beylot, P. Chassaigne, B. Collignon, R. Delerue, O. Devillers, R. Estève, A. Fernandez, M-C. Gonzalez Scavino, E. Guilhamon, N. Jaëck, E. Jean-Courret, A. Lampropoulos, N. Labarre, M-C. Lipani, P. Meyzie, M. Bertrand, P. Beaucé (représentée), C. Brun, A. Monseigne, A. Ventura, E. Suzuki, F. Hoffmann, , M. Reyraud, E. Sossou, N. Taffin, E. Kajfasz, L. Védrine.

Pour la direction de la recherche :

K. Abado, A. Benharrat, V. Bielenda, S. Syllac.

La séance débute à 14 heures, en visioconférence.

1- Le PV de la séance de la CR du 19 novembre est mis au vote :

A. Ventura trouve que le paragraphe qui concerne la REA est un peu négatif par rapport à ce qui s'est dit en séance. Il souligne que le terme « approximation » est un peu défavorable, et propose que l'on rajoute ce qu'avait dit O. Devillers, à savoir que la revue avait bien fonctionné pendant 10 ans, et qu'il s'agissait de « dysfonctionnements » d'ordre administratif et pas scientifique. N. Jaëck répond que le ton de ce paragraphe est conforme à ce qu'a dit O. Devillers : pour justement ne pas dénaturer son opinion, elle lui avait demandé, en amont de la CR, de lui soumettre un bilan écrit, bilan qu'elle a lu en séance et reproduit *in extenso* dans le PV.

O. Devillers confirme et précise qu'il n'avait pas lui-même utilisé le terme « dysfonctionnement » – V. Fromentin l'avait fait – et que justement le terme « approximation » lui convient très bien. Il confirme en revanche qu'il s'agit bien d'approximations dans le fonctionnement administratif (comité réuni une fois en 10 ans et absence de statuts), et que si tout s'est effectivement bien passé pendant 10 ans, voter ces statuts garantira que cela continue ; il dit donc se retrouver dans les écrits du PV. N. Jaëck : propose néanmoins de rajouter en haut de la page 3 : « si la revue a bien fonctionné pendant 10 ans, l'absence de statuts a conduit à une certaine approximation d'ordre administratif ».

B. Collignon souhaite également préciser ses propos au sujet des comités scientifiques des revues, en ces termes : « B. Collignon déplore que trop souvent le conseil scientifique, pour les revues, ne serve pas à grand-chose. Il est réduit à une simple fonction d'affichage, jamais réuni

et sert simplement de caution scientifique pour les instances évaluatrices. »

Ces changements sont donc effectués, et le PV est mis au vote et approuvé à l'unanimité – N. Jaëck précise que depuis le début du mandat, les PV sont en accès libre sur l'ENTP.

2- Examen de la demande de renouvellement d'éméritat de Maryse Dennes (CEMMC)

N. Jaëck souligne que pendant sa première demande d'éméritat (2017-2020), M. Dennes a exercé le type d'activités que l'on s'attend à voir un professeur émérite exercer : elle a continué à diriger le CERCS au sein du CEMMC, ainsi que la collection « Russie Traditions Perspectives » aux presses de la MSHA. Elle a dirigé une thèse et a mené la candidate à soutenance ; elle a conduit à leur terme des projets de publication, dont elle a rédigé préfaces ou introductions ; elle est activement impliquée dans plusieurs réseaux de chercheurs nationaux et internationaux. Son projet scientifique pour la période pour laquelle elle sollicite un renouvellement est très détaillé, très convaincant : l'envie de recherche et d'implication scientifique de M. Dennes sont remarquables, et si elle ne peut plus inscrire de thèse étant donné les arrêtés en vigueur de notre CA, N. Jaëck ne doute pas que sa grande expérience demeurera une aide précieuse pour les jeunes chercheurs. Elle propose que le renouvellement d'éméritat soit accordé à M. Dennes, et la demande est votée à l'unanimité.

A la faveur de cette demande, N. Jaëck souhaite faire un point d'information et de discussion sur la situation en cours quant à l'obtention de l'éméritat.

Deux textes régissent cette question. Le décret n°84-431 du 6 juin 1984, article 58, stipule : « *Les professeurs des universités admis à la retraite peuvent pour une durée déterminée par l'établissement recevoir le titre de professeur émérite. Ce titre est délivré par le président ou le directeur de l'établissement sur proposition de la commission de la recherche du conseil académique ou, dans les établissements non dotés d'un conseil académique, du conseil scientifique ou de l'organe en tenant lieu, en formation restreinte aux personnes qui sont habilitées à diriger des travaux de recherche. Les professeurs émérites peuvent continuer à apporter un concours, à titre accessoire et gracieux, aux missions prévues à l'article 3, et notamment peuvent diriger des séminaires, des thèses et participer à des jurys de thèse ou d'habilitation.* »

En complément, nos instances ont produit les modalités et critères d'attribution suivants, validés par la CR du 14 septembre 2017, puis par le CA le 20 octobre 2017, et reproduits ci-dessous.

Durée de l'éméritat :

- *La durée de l'éméritat est fixée à 4 ans lors de la première attribution*
- *La durée du renouvellement de l'éméritat est fixée à 4 ans maximum et peut être modulée (entre 1 an et 4 ans). Le renouvellement ne peut être attribué qu'une seule fois*

Critères d'attribution de l'éméritat :

- *La première demande d'éméritat doit être justifiée par l'encadrement de thèses en cours et/ou la présentation d'un projet scientifique pouvant comporter l'encadrement de nouvelles thèses*
- *La demande de renouvellement de l'éméritat doit être accompagnée d'un bilan des activités scientifiques ainsi que d'un projet scientifique excluant l'encadrement d'une nouvelle thèse*
- *L'encadrement des HDR est autorisé pour l'ensemble de la période correspondant à la durée d'attribution du titre d'enseignant-chercheur émérite.*

Avis requis pour l'attribution de l'éméritat :

- *En préalable à l'avis du CAC réduit réglementairement obligatoire, celui de la directrice ou du directeur de l'équipe de recherche à laquelle l'enseignant.e-chercheur.e est rattaché.e, doit être sollicité.*

Comme notre DGS Marlène Barbotin nous l'a signalé en début d'année universitaire, et comme le précédent décret le confirme, nous devons modifier ces statuts internes pour ce qui concerne la présentation en conseil. N. Jaëck propose donc de se mettre en conformité avec le texte, et de remplacer « En préalable à l'avis du CAC réduit » par « En préalable à l'avis de la commission recherche *en formation restreinte aux personnes qui sont habilitées à diriger des travaux de recherche* ».

B. Collignon reconnaît bien cette nécessité d'être en conformité, mais elle suggère que, comme l'avait proposé N. Jaëck pour l'examen des HDR, dans la pratique l'ensemble de la commission, et non une formation réduite, assiste aux débats : cette nouvelle pratique lui semble très heureuse. N. Jaëck dit que cela continue de lui sembler aussi très souhaitable, elle en propose donc le principe implicite, et la commission le vote à l'unanimité. Les statuts ainsi modifiés seront donc proposés au CA.

Pour le reste, ces modalités et critères d'attribution semblent convenir à N. Jaëck, qui propose que la CR les conserve, mais ouvre la question de leur amendement à la discussion.

C. Brun estime qu'il est dérangeant d'entamer une direction de thèse en situation d'éméritat : l'encadrement a plus de chance de ne pas aller au bout, et il trouve que ça n'aide pas l'accompagnement des doctorants. N. Jaëck mentionne précisément le cas, particulier mais qui lui semble pertinent, de Maryse Denet, qui a inscrit une doctorante, et l'a menée à soutenance en quatre ans.

A. Lampropoulos souligne que ces critères ont longuement été débattus par la CR précédente et qu'il n'est peut-être pas nécessaire de trop les revoir, mais il souligne que l'éméritat est attribué en reconnaissance de toute une carrière, et qu'en ce sens, demander un bilan des activités scientifiques ne lui semble pas logique pour un départ à la retraite. N. Jaëck répond à Apostolos qu'il s'agit simplement de demander un bilan du premier éméritat – comme le dossier de M. Dennes en témoigne, pour montrer que le collègue est demeuré actif conformément à son statut.

B. Collignon partage largement l'avis de C. Brun. Elle rappelle que c'est pour cette raison que la CR avait voté ce « et/ou » ; – pour qu'il ne soit précisément pas compris qu'il était nécessaire d'inscrire un doctorant pour obtenir l'éméritat ; elle dit également que les émérites ont parfois permis d'encadrer des sujets qui seraient morts sinon. Elle ajoute que dans les labos, elle trouve qu'il y a parfois trop d'émérites, qui occupent des bureaux, pèsent de tout leur poids sur les débats, et qu'il ne faut pas encourager ce genre de chose. Il est donc nécessaire que l'éméritat s'arrête, qu'il n'y ait pas de reconduction automatique. N. Jaëck répond que pour elle, les émérites construisent la variété précieuse de notre collectif, de la même manière que les doctorants, à l'autre bout, et qu'il faut veiller à protéger leurs droits : elle est favorable à ce que la CR soutienne leurs demandes lorsqu'elles s'appuient sur une activité réelle, et contribue à ce que leurs liens ne soient pas brutalement coupés avec la communauté universitaire sitôt la retraite obtenue – cela va d'une certaine manière avec le maintien d'une adresse et de droits documentaire attendants pour les EC et les chercheurs retraités.

C. Brun demande si on demande l'avis du conseil de l'équipe pour accorder cet éméritat, ou bien le seul avis du Directeur d'Unité. Il ajoute qu'il voit dans l'éméritat un risque de sclérose, mais aussi le moyen de pas faire les recrutements nécessaires ; il ne trouve non plus de bons arguments pour l'inscription de nouvelles thèses. N. Jaëck répond qu'effectivement, seul le DU est consulté.

E. Suzuki demande si notre établissement a une règle pour les émérites qui demandent le remboursement des frais de mission. N. Jaëck répond que les productions des émérites ne sont pas comptées « au crédit » des équipes, qu'on ne les comptabilise pas non plus dans les effectifs des équipes pour calculer leur dotation, et qu'il appartient à chaque équipe de décider comment les financer – ou pas : dans tous les cas, financer un émérite leur « coûte ».

A. Lampropoulos suggère que l'on fournisse à nos émérites une attestation, parfois demandée par les universités étrangères, pour bien préciser qu'ils ne sont plus émérites parce qu'ils n'ont plus le droit de demander. La commission convient que c'est une bonne idée : cette attestation sera donc fournie.

É. Kajfasz suggère que l'on demande que la thèse soit soutenue avant la fin de l'éméritat. N. Jaëck répond qu'il lui semble que cette demande mettrait pour le coup une forme de pression sur les doctorants eux-mêmes ; elle pense aussi que trop affiner les règles crée en la matière une rigidité et un rétrécissement : les étudiants sont libres de leur choix, ils se dirigent vers les émérites en connaissance de cause. C. Brun propose alors que la règle de l'encadrement pour l'éméritat soit la cotutelle – la codirection précise K. Abado. Là encore, N. Jaëck précise que les doctorants ont cette possibilité et peuvent opter pour ; elle comprend bien que cela serait aussi une forme de passage de flambeau générationnel – mais il ne lui semble pas qu'il soit souhaitable de l'imposer. Elle propose donc de voter les statuts tels quels, en rajoutant : « un bilan des activités scientifiques *du premier éméritat* ».

Ces statuts sont votés à l'unanimité moins 1 voix contre et 3 abstentions.

3- AAP PRSE : Validation des projets Région

Sur les 18 intentions de projets de recherche en réponse à cet Appel A Projets Région, 10 projets ont finalement été déposés (2 du CEMMC, 2 du MICA, 2 d'Ausonius, 1 de CLIMAS, 1 du LAM, 1 d'IRAMAT et 1 de TELEM). Sur ces dix demandes, 3 contiennent une allocation de thèse – dont N. Jaëck reprecise qu'elle sera cofinancée par l'UBM si le conseil de l'ED sélectionne le doctorant ou la doctorante associés au projet lors de l'audition plénière des candidats au contrat doctoral. Elle souligne deux choses : la CR doit se prononcer à la fois sur la pertinence qu'il y a pour notre établissement à soutenir ces projets, et sur la soutenabilité financière des cofinancements demandés. Sur le plan scientifique, les projets déposés lui semblent tout à fait en accord avec la politique d'établissement. Sur le plan financier, le total du cofinancement UBM que ces projets génèrent est de 13516 €. Pour information, la participation de l'établissement (sur les projets finalement sélectionnés et non pas sur les projets déposés) se montait à 13500 en 2020 et à 14661 en 2021. Cette année donc, et d'autant que ce montant sera encore inférieur une fois que la Région aura vraisemblablement opéré une sélection, la question de la soutenabilité financière est *de facto* réglée : nous avons les moyens de soumettre tous ces projets à la Région.

P. Meyzie note que deux projets supplémentaires figurent sur le tableau disponible sur le BV. N. Jaëck informe la commission que ces projets ont effectivement été ajoutés *in extremis* à notre liste – pour rendre service à la MSH, et aux collègues concernées, que la Région n'a pas autorisées à déposer des projets 2022 du fait de l'évolution de la MSH en UAR (Unité d'Appui et de Recherche, nouvelle nomenclature CNRS pour les anciennes USR), elle a accédé à la demande de P. Baudry de les ajouter à la liste UBM – étant bien entendu que la constitution du dossier et le cofinancement reviendront intégralement au personnel de la MSH. Elle en profite pour remercier très chaleureusement Virginie Biélenda, qui a fourni beaucoup de travail le matin même et au débotté pour effectuer cette « passation ». É. Kajfasz trouve la démarche absolument normale et justifiée – il s'agit de ne pas « planter » ces collègues pour une question administrative.

Le principe en est voté à l'unanimité.

F. Hoffmann remarque que le tableau récapitulatif (mis en annexe de ce PV) ne comporte pas de budget pour « Histoparty ». V. Biélenda lui répond que cela est dû à la typologie du projet, qui est porté par un autre établissement, l'université de Poitiers – C. Le Mao n'en est donc « que » la référente scientifique.

P. Beylot demande pourquoi l'on ne dispose que des résumés pour les projets. V. Biélenda répond que la date limite de dépôt est le 13 janvier, et qu'à ce stade, on ne dispose donc

que d'une version encore modifiable – il serait préjudiciable de demander aux porteurs une version aboutie en décembre, et ils ont ainsi tout le loisir de travailler dessus jusqu'en janvier.

A. Ventura demande pourquoi, par rapport aux colloques, le plafond est bien plus élevé. N. Jaëck répond que, pour les projets, cette « mise » de l'établissement est en fait assimilable à un appel de fonds, qui peut nous rapporter très gros – K. Abado ajoute qu'il y a effectivement un effet démultiplicateur, et que la demande est proportionnelle au budget total. B. Collignon ajoute que le financement est versé sur 3 ans, et que pour les labos, il dépend aussi du nombre de personnes impliquées : elle trouve qu'il serait donc intéressant de voir apparaître cette information dans le tableau, à l'avenir. N. Jaëck et V. Biélenda confirment que ce sera le cas.

M.-C. Gonzales demande quel est le taux d'obtention de ces projets Région. N. Jaëck répond qu'il est très élevé, que la Région est notre principal financeur, et qu'il faut donc vraiment faire de l'information sur ces projets, G. Blanchard lui ayant dit qu'il y avait encore comparativement assez peu de projets UBM dans l'ensemble des demandes reçues par la région. V. Biélenda précise que le taux d'obtention est de 60 - 65 %. É. Jean-Courret dit que l'acceptation dépend de la politique de la région, et que nous sommes très chanceux en Nouvelle-Aquitaine de dépendre d'une région qui développe ces financements, dont il déplore qu'ils soient très dévalorisés, par le HCERES notamment. V. Biélenda confirme qu'il lui semble important de renforcer la promotion et l'accompagnement des Enseignants-Chercheurs sur ces projets région.

Pour conclure, N. Jaëck rappelle les axes de recherche définis dans l'AAP : 1- Favoriser le développement régional durable et l'innovation des filières ; 2- Accélérer les transitions en lien avec les grands défis sociétaux et environnementaux ; 3- Soutenir des projets de science participative pour renforcer les interactions entre les sciences et les sociétés.

Le soutien à la totalité de ces projets, dont la liste est en annexe, est unanimement voté par la CR.

4- AAP PSE2 : relecture du document sur les publications.

Dans la continuité du travail débuté lors de la précédente CR, N. Jaëck propose de réviser si besoin le document de référence de l'AAP PSE 2 qui concerne les publications. On l'affiche et on le commente. Rien ne semble cette fois devoir être modifié à N. Jaëck, qui voit pourtant deux points de débat potentiel : l'obligation de publier aux PUB pour les manuels pédagogiques, et le montant maximum de 1000 euros de la subvention.

Pour les 1000 euros, N. Jaëck trouve que c'est tout à fait convenable, et cette subvention, d'expérience, alliée à une contribution de l'équipe ou d'autres partenaires, permet de publier. Elle propose donc d'en rester là.

La publication aux PUB pour les manuels pédagogiques est un sujet plus complexe. Pour prendre une décision, un peu de contexte politique est rappelé : dans le cours du mandat, cette équipe voudrait soutenir les Presses Universitaires de Bordeaux. C'est une institution qui mérite, selon N. Jaëck, que l'établissement la soutienne, et fasse d'elle l'un des appuis de sa politique scientifique et du rayonnement de ses équipes et de leurs collections. Diverses actions sont entreprises en ce sens, que N. Jaëck énumère : consolidation des ressources humaines du service par le recrutement d'un Responsable Administratif en remplacement d'Antoine Poli, qui part à la retraite en février ; recrutement d'un CDD complet et d'1/2 CDD d'appui, pour pallier les manques liés aux nombreux mi-temps dans ce service ; et plus généralement travail d'harmonisation, de coordination et de mise en complémentarité et en collaboration du paysage des publications sur le site de Bordeaux Montaigne. L'équipe de la DR est en train de faire le bilan précis du paysage de la publication dans notre université, et va progressivement présenter ce bilan à la CR, pour que nous prenions collectivement les décisions. L'intervention, au point suivant de l'ordre du jour, d'Alia

Benharrat, pour présenter les revues – et faire les propositions qui découlent de cette présentation – participe de cette volonté de travailler sur ce dossier de l'édition dans notre université.

Dans ce sens donc, le fait que notre PSE soutienne les manuels pédagogiques pour autant qu'ils sont publiés « chez nous », et contribuent ainsi à la bonne santé financière des PUB (les manuels sont en général très rentables), semble une très bonne idée à N. Jaëck, qui propose donc de conserver cette contrainte pour les manuels. Une discussion s'engage, et quelques propositions sont faites et acceptées.

E. Jean-Courret rappelle qu'il y a d'autres maisons d'édition à UBM, et qu'il faut veiller à ne pas les mettre en compétition : il propose donc de rajouter que les manuels doivent être publiés aux PUB, ou à Ausonius, ou à la MSH – il propose aussi de rajouter un@. N. Jaëck indique qu'un@ est une plateforme au service de nos trois maisons (ainsi que, par convention, des maisons de la Nouvelle-Aquitaine) qui font appel à elle quand elles veulent publier des ouvrages numériques natifs et augmentés – elle n'est pas une maison d'édition donc, et à ce titre, n'a pas vocation à figurer sur cette liste. Elle précise aussi que S. Vincent, secrétaire d'édition d'un@, viendra présenter très prochainement cette plateforme à la CR. Tout le monde trouve que rajouter ces deux presses, celles de la MSH et celles d'Ausonius, est une bonne idée.

O. Devillers suggère que la monographie soit mise en valeur et au crédit des presses universitaires dont on pense trop souvent qu'elles ne publient que des ouvrages collectifs, et propose de la faire remonter dans la liste – tout le monde trouve que c'est une bonne idée.

O. Fertat prend la parole – il a passé 15 ans aux PUB. Il confirme que les manuels rapportent de l'argent – celui de coréen est un best-seller des PUB, qui ont effectivement besoin d'aide. Il propose par ailleurs que l'on ajoute à la liste des ouvrages qui peuvent être financés les « ouvrages de création, accompagnés d'un appareil critique universitaire » – tout le monde trouve que c'est une bonne idée. É. Kajfasz demande si beaucoup de demandes sont soutenues. K. Abado lui répond que oui, et que les débats portent plutôt sur les montants.

Ces modifications des critères pour l'AAP Publications sont votées à l'unanimité, et S. Syllac les mettra à jour.

5- Bilan et perspectives sur les revues : présentation d'Alia Benharrat

N. Jaëck remercie très vivement A. Benharrat pour ce très gros travail effectué sur les revues dans notre université, sous l'impulsion de K. Abado. L'objectif de cette présentation est triple. Il s'agit d'abord de fournir les informations nécessaires aux membres de la CR sur ce sujet. Ceci devrait ainsi nous permettre de statuer sur la méthode de financement que nous adopterons – en partant du constat qu'il y avait du flou en la matière, notamment parce qu'il n'y avait pas d'AAP, mais plutôt, de mémoire de la direction de la recherche, une forme de reconduction de l'existant (sous réserve que les revues financées fournissent les documents demandés par la DR), assorties de demandes spontanées, qui étaient ensuite validées par la CR.

Le paysage a beaucoup bougé comme la présentation d'Alia permettra de le constater, et la Direction de la Recherche propose qu'il y ait dorénavant un AAP, assorti de critères donc, qu'il nous appartiendra de définir. Cette présentation devra également nous servir de base à une réflexion structurante : il y a pour les revues, selon N. Jaëck et S. Rouissi, VP numérique, mais aussi selon les personnels de la Direction de la Recherche qui ont travaillé le sujet, besoin de soutien institutionnel à divers niveaux – aide à la création des revues numériques sur une trame commune, en LODEL par exemple, et aisément transférable sur les plateformes de libre accès ; proposition d'une plateforme commune, un@ peut-être ; mutualisation des savoir-faire et des services, par exemple autour de la traduction – autant de dossiers qui doivent être travaillés en CR.

Selon la méthodologie qui avait été adoptée pour la présentation du modèle d'allocation de la dotation des équipes par Maryan Danède, N. Jaëck propose qu'Alia fasse sa présentation, qu'un temps d'échange suive, et puis les membres de la CR pourront travailler ce document afin d'en discuter en connaissance de cause à la CR du 21 janvier – proposer des critères pour l'AAP et envisager quelles mesures structurantes concrètes l'établissement pourrait prendre. Dernier point, N. Jaëck souligne que la Direction de la Recherche présentera en ce sens une demande de financement complémentaire, et d'appui RH, pour mener ce projet de structuration des revues, au Dialogue Stratégique de Gestion proposé par le rectorat, au tout début de l'année 2021 – pour 2022. Pour mémoire, l'équipe précédente avait obtenu ainsi deux types de financement pour la recherche, l'un pour la restructuration des équipes, et l'autre pour la valorisation – les recrutements vont avoir lieu courant janvier.

N. Jaëck donne la parole à A. Benharrat pour une présentation de 20 minutes. Le détail de cette présentation se trouvera sur le BV de la CR, en annexe de ce procès-verbal.

Tout le monde remercie Alia pour cette excellente présentation, très claire. A. Ventura fait une rectification : *Elohi* est intégralement gratuite, papier ou numérique, et quelques ouvrages papier sont tirés pour être gracieusement distribués aux participants. Il dit aussi qu'il est important de faire connaître en interne les revues, tant on en ignore le détail. Il demande par ailleurs quelle est la continuité de ce travail avec la politique et l'action de F. Boutouille. K. Abado répond qu'il y a une forme de continuité, même si les choses se font de manière différente, selon des priorités un peu différentes. N. Jaëck confirme que le travail a bien entendu été engagé sur les revues avant son arrivée, et qu'il y a un souci de continuité en la matière, assurément. O. Devillers souligne qu'il faudrait aussi parler des revues qui n'existent plus : beaucoup disparaissent, tant le travail repose souvent sur des enseignants-chercheurs, qui sont passionnés un certain temps et y investissent beaucoup de temps, puis se lassent de n'être pas aidés, et la revue disparaît. Il pense donc que la mutualisation des structures est effectivement une très bonne idée, qui pérennisera les revues. O. Devillers souligne que l'on pourrait également nettement améliorer les formations à l'UBM : N. Jaëck souligne que justement, K. Abado a eu la bonne idée de proposer au service RH que soient mises en place des formations dédiées à la recherche, qui ne sont en l'état pas très satisfaisantes. K. Abado ajoute que le service de la recherche travaille aussi à l'amélioration du site internet, pour en consacrer notamment une page aux revues.

O. Fertat souligne que l'édition est effectivement un travail scientifique épuisant ; il rajoute que lors de l'évaluation en interne des revues, on lui a longtemps demandé des renseignements qu'il n'avait pas – il n'avait pas non plus le personnel pour l'aider à les réunir ; il ajoute qu'il sera très intéressant d'avoir un AAP pour connaître les critères. Il conclut en disant qu'il serait effectivement très important de bénéficier d'une aide technique et d'un interlocuteur précis – si l'on pouvait donc obtenir un ingénieur d'étude par le biais du DSG, ce serait parfait. N. Labarre informe la CR qu'une plateforme de revues internes à l'UBM existe sur leur site, et il en donne l'adresse : open.u-bordeaux/journals. A. Benharrat résume : il y a beaucoup de choses intéressantes à faire en la matière – en termes de critères qualité, de formats, d'articulation des coûts : le milieu est en ébullition, et c'est donc une période motivante pour qui s'intéresse aux revues.

6- Questions diverses

N. Jaëck souhaite apporter quelques éléments d'information et de suivi au dossier de la *Revue des Etudes Anciennes*. A la suite du vote lors de la Commission Recherche du 19 novembre dernier des statuts de la REA, les statuts ont été marginalement amendés selon les recommandations de la CR, et une petite équipe s'est réunie pour constituer un comité éditorial. Elle a soumis à la Présidence la composition suivante : 5 Bordelais (François Cadiou, Pierre Frohlich, Sophie Gotteland, Milagros Navarro, Renaud Robert) et 5 non-Bordelais (Laetitia Graslin, Anna Heller,

Frédéric Hurlet, Jean-Charles Moretti, Claire Sotinel). Cette composition respecte un triple équilibre : Bordelais/non-Bordelais, femmes/hommes, Grèce/Rome. Toutes ces personnes sollicitées ont accepté, et N. Jaëck a validé cette composition. Reste donc à élire le directeur de la revue. O. Devillers complète : un appel à candidature pour la direction a été lancé jusqu'au 4 janvier, et l'objectif est d'avoir un nouveau directeur le 1^{er} février. Le comité éditorial proposera ce nouveau directeur à la présidence.

A la CR du 21 janvier, un point à l'ordre du jour sera la discussion du modèle de la dotation des unités – c'est tôt dans l'année, mais N. Jaëck préfère le faire tant que les éléments de la présentation de M. Danède sont encore présents dans les esprits. Les mêmes documents vont donc être remis sur le BV, ainsi que cette dernière diapo de synthèse, sur le powerpoint de la CR, également en annexe du PV. Trois types de question se poseront, que les membres de la CR sont invités à envisager avant la séance : la répartition des masses 78% effectifs/20% dynamisme/2% taux de soutenance ; les modalités de calcul (les pondérations notamment) ; le détail des critères dans la partie « dynamisme scientifique ».

A. Ventura a envoyé la veille aux membres de la CR un mail au sujet de la demande de recours gracieux adressée par C. Pébarthe à L. Larré pour que la PEDR lui soit octroyée, et a demandé à ce que la question soit évoquée à cette CR. N. Jaëck rappelle que l'instance décisionnaire est en l'occurrence le CAC, comme A. Ventura lui-même en convient, et que la question sera donc traitée au CAC du 28 janvier. Elle informe cependant la CR qu'à la suite de la demande de C. Pébarthe, elle a bien lu les décisions du CA de mars 2014, et qu'effectivement, elle a personnellement la même lecture que C. Pébarthe. Entre temps, elle a consulté les services RH, qui ont eux, en accord avec la politique appliquée en la matière par la dernière CR sous la vice-présidence de F. Boutouille, une autre lecture. Ce qui ressort donc, c'est qu'il est urgent de produire un texte qui ne suscite pas de lecture ambiguë – et de statuer évidemment sur le cas de C. Pébarthe. Le prochain CAC en sera l'occasion, ainsi que d'examiner les critères, comme les conseils le font depuis le début du mandat.

Enfin, A. Ventura avait aussi sollicité par mail N. Jaëck sur son intention d'évoquer en questions diverses le rapport de N. Labarre au sujet de la demande de délégation CNRS de C. Pébarthe, également traitée en CAC. N. Labarre avait été informé par ses colistiers à la suite du conseil des débats suscités par le « B » qu'il avait attribué à notre collègue : comme il l'explique en séance, il aurait souhaité revenir sur ce B et attribuer un « A », et s'excuse d'une lecture trop rapide – le dossier est meilleur qu'il ne l'a noté. Il est rassuré de savoir que le classement n'est pas affecté par cette erreur, puisque le B a été effacé dans le classement transmis au CNRS – le CAC avait effectivement statué pour attribuer à C. Pébarthe la note de « A » et le commentaire « Soutenu, mais non prioritaire ». P. Meyzie confirme qu'il y a bien convergence des rapporteurs sur ce dossier et sur l'évaluation votée par le CAC. M.-C. Gomez ajoute qu'il faudrait débattre en amont pour affiner les critères. N. Jaëck dit que conformément à notre méthode, nous ferons cela avant la prochaine campagne. Elle ajoute deux points : le travail le plus méticuleux possible sur les critères n'empêchera pas la permanence d'une part de subjectivité, et surtout, en réponse au mail de N. Labarre, il n'est évidemment pas possible de rectifier en dehors des instances un rapport voté collégalement – toute demande de modification doit revenir devant le conseil concerné.

A 17h10, la séance se termine, et N. Jaëck remercie chaleureusement les personnels de la Direction de la Recherche pour leur aide précieuse lors de ce premier semestre de prise de fonction, ainsi que Stéphanie Drapeau, Lucille Raimbaut et Florence Chevreau, qui préparent les documents et envoient les convocations, entre autres : il est primordial, et très agréable, d'être aussi bien secondée. Elle remercie également les membres de la commission pour leur travail et l'atmosphère qu'ils contribuent à créer : c'est là encore un élément précieux.

Fait à Pessac, le 20 décembre 2020
Voté à l'unanimité par la CR du 21 janvier 2021

La Vice-Présidente
Nathalie Jaëck

Signé